

PARLONS SOLVABILITÉ

Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada

PACICC

Numéro 2 - Juin 2018

Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation, automobile ou commerciale



Priorités de PACICC

Réévaluation des indemnités accordées

Pour 2019, la PACICC s'est fixé comme priorité de moderniser son régime de couverture et le montant des indemnités. La PACICC compte consulter ses assureurs membres, les autorités de surveillance et d'autres parties prenantes avant d'apporter des changements.

Suite à la page 2



Nouveaux enjeux (Glenn Gibson)

Quelle est votre proposition de valeur?

Quelle est la raison d'être de l'assurance? Une assurance est la « promesse » faite par un assureur à un titulaire de police qu'advenant un sinistre assuré, il sera là pour l'aider. C'est lorsqu'un sinistre survient que l'assureur a l'occasion de se faire valoir.

Suite à la page 4



Analyses de la solvabilité (Grant Kelly)

Des provisions et une tarification inadéquates sont la principale cause d'insolvabilité

À la fin de chaque année, les sociétés d'assurance rendent compte du montant requis pour régler leurs sinistres en suspens. Ces estimations sont faites par des actuaires professionnels et font l'objet de plusieurs niveaux de vérification...

Suite à la page 5

PACICC

Forum des gestionnaires de risques

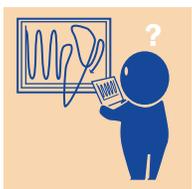
Forum des gestionnaires de risques (Ian Campbell)

Prochaines rencontres et prochains webinaires des gestionnaires de risques

Prochaine rencontre du Forum – 5 septembre

Discours principal : Stephen Smith, associé, Audit, Services financiers (assurance) chez KPMG

Suite à la page 7



À l'horizon (Paul Kovacs)

Solvabilité : les défis des 30 prochaines années

Au moment de la création de la PACICC, il y a 30 ans, l'industrie des assurances IARD suivait un cycle bien établi. Tous les sept ans environ, l'industrie traversait une période de marché étroit (hard market), puis de marché faible (soft market).

Suite à la page 8

Activités

21 at 22 juin

Assemblée annuelle de l'Institut canadien des actuaires

5 septembre

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

23 au 26 septembre

Conférence de RIMS Canada

23 septembre

Conférence annuelle de l'Association canadienne des comptables d'assurance (CIAA)

27 septembre

Assemblée annuelle de l'Institut d'insolvabilité du Canada

10 au 12 octobre

Conférence nationale sur l'assurance au Canada

24 octobre

Webinaire sur les risques émergents de la PACICC – L'intelligence artificielle et l'apprentissage machine

31 octobre

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Novembre

Symposium sur les affaires réglementaires du BAC

Priorités de PACICC

Guide d'intervention auprès des assureurs IARD

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié en mars 2018 son nouveau Guide d'intervention auprès des sociétés d'assurances multirisques fédérales. Il s'agit là d'une étape importante pour la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (PACICC). Les consommateurs d'assurance canadiens ont tout avantage à ce que la PACICC et les organismes de réglementation travaillent ensemble à clarifier leurs fonctions et leurs responsabilités respectives avant qu'une insolvabilité survienne.

La principale différence entre les nouveaux guides et les versions précédentes est que, lorsqu'un assureur membre de la PACICC éprouvera des difficultés, la PACICC aura dorénavant des discussions plus fréquentes avec les organismes de réglementation, plus tôt dans le processus, et elle aura accès à plus d'information que par le passé.

L'Autorité des marchés financiers a publié son guide en 2016. La PACICC discute actuellement avec d'autres provinces de la nécessité de mettre à jour leur guide d'intervention.



Réduction des risques systémiques et séismes catastrophiques

En 2018, la PACICC s'attachera en priorité à appuyer Finances Canada dans sa réflexion sur les mesures à prendre pour limiter les risques systémiques qu'un séisme catastrophique pourrait représenter pour les assureurs IARD. En août 2017, le ministère fédéral des Finances a publié son deuxième document de consultation sur le secteur financier. Ce document de travail présentait un processus de consultation pour tous les enjeux touchant les banques, les assureurs vie, les coopératives de crédit et les assureurs IARD. Il reconnaissait le risque important que d'éventuels tremblements de terre font peser sur l'économie canadienne et le fait que l'État a un rôle à jouer dans la gestion de ce risque. Il s'agit là d'une avancée significative dans ce dossier. Le document de consultation de Finances Canada engage en outre le gouvernement à se pencher sur les enjeux liés à la protection des consommateurs dans le secteur de l'assurance contre les tremblements de terre.

Le processus qui mènera de son document de consultation à la législation n'est pas encore clair. La PACICC et le BAC continuent de collaborer avec Finances Canada à la préparation d'un dossier sur les liquidités pour contrer le risque de réaction en chaîne; ils discutent en outre de cette question avec les provinces d'importance systémique (le Québec et la Colombie-Britannique).

Réévaluation des indemnités accordées

Pour 2019, la PACICC s'est fixé comme priorité de moderniser son régime de couverture et le montant des indemnités. La PACICC compte consulter ses assureurs membres, les autorités de surveillance et d'autres parties prenantes avant d'apporter des changements. Le montant des indemnités et les limites de couverture sont précisés dans le Plan de fonctionnement de la PACICC. Ce document exige que les changements apportés soient approuvés par les surintendants provinciaux des assurances. La PACICC a l'habitude de consulter ses assureurs membres avant de formuler des recommandations aux organismes de réglementation provinciaux. Les contrats signés par l'industrie de l'assurance et chacune des administrations provinciales lui interdisent de réduire le montant des indemnités.

Lors de sa réunion d'avril 2018, le conseil d'administration de la PACICC a approuvé un plan stratégique visant à répondre à trois questions :

1. La PACICC devrait-elle modifier les types de polices couvertes ou en exclure certaines?

Environ 95 % des polices IARD au Canada sont couvertes par la PACICC. La partie A de l'annexe A du Plan de fonctionnement de la PACICC définit les catégories d'assurance couvertes par la Société, à savoir :

- Assurance accidents et maladie
- Assurance automobile
- Assurance chaudières et panne de machines
- Assurance protection de crédit
- Assurance frais juridiques
- Assurance responsabilité
- Assurance des biens

Chacune de ces catégories d'assurance est définie dans la partie B de l'annexe A. Enfin, la partie C présente les exclusions dans chaque catégorie. La PACICC consultera ses sociétés membres, les courtiers d'assurance et les organismes de réglementation afin de déterminer si des modifications doivent être apportées aux catégories de polices couvertes.

2. Quels seraient les plafonds appropriés s'appliquant aux indemnités versées par la PACICC?

En 1989, les assureurs membres de la PACICC offraient le paiement volontaire d'une indemnité maximale de 250 000 \$ par sinistre. En 2006, ce plafond a été porté à 300 000 \$ en assurance des propriétaires occupants. Les plafonds qui s'appliquent en assurance automobile et en assurance des entreprises n'ont pas été majorés depuis 1989. Les innovations, la fréquence et la gravité des sinistres ainsi que l'inflation sont autant de facteurs qui ont contribué à une importante mutation du cadre d'indemnisation au cours des 30 dernières années. Les premières questions que les journalistes, les organismes de réglementation et les titulaires de police posent concernant les activités de la PACICC portent sur les plafonds de couverture.

Quand surviendra la prochaine faillite, est-ce que de nombreuses réclamations des titulaires de police dépasseront les plafonds actuels? Si l'on tient compte de l'inflation, les plafonds d'indemnisation de la PACICC ont diminué au fil du temps. L'incidence de cette baisse sur les consommateurs est moins claire, la PACICC ne disposant pas de données sur la répartition des sinistres selon leur coût dans l'ensemble de l'industrie des assurances IARD. Le Comité consultatif actuariel de la PACICC a préparé un sondage afin de connaître la répartition des sinistres en fonction de leurs coûts et de pouvoir ainsi déterminer quel pourcentage des consommateurs sont adéquatement protégés par les plafonds d'indemnisation actuels. La réponse à cette question permettra au conseil d'administration de la PACICC de prendre des décisions éclairées au sujet des modifications à apporter à ses plafonds d'indemnisation. Ce sondage a été approuvé par le Comité lors de sa réunion de mai 2018. Nous prévoyons sonder les assureurs membres en juin 2018 et leur demander une réponse avant la mi-juillet 2018.

3. La PACICC devrait-elle modifier la couverture des grandes entreprises?

La PACICC protège tous les titulaires d'une police d'assurance des entreprises jusqu'à concurrence de ses plafonds d'indemnisation. Certains fonds de garantie étrangers cherchent à se concentrer sur la protection des propriétaires de petites entreprises. La couverture par la PACICC des risques commerciaux de grande envergure oriente une part disproportionnée des ressources vers les grandes entreprises titulaires de police. Au Canada, par exemple, lors des faillites récentes de Markham General et de Maplex, les polices d'assurance des entreprises représentaient moins du cinquième des primes admissibles totales, mais comptaient pour le tiers des sinistres payés par la PACICC. Ce déséquilibre entraîna un transfert net de 1,1 million de dollars des titulaires de police d'assurance des particuliers vers les titulaires de police d'assurance des entreprises. On ne sait pas clairement quelle forme ce changement pourrait prendre. La PACICC créera un groupe de travail composé d'assureurs membres qui réalisent l'essentiel de leurs affaires en assurance des entreprises afin de déterminer si la PACICC devrait ou non appliquer des plafonds aux grandes entreprises assurées.

Élaboration d'un cadre d'intervention précoce pour la PACICC

En 2020, la PACICC se propose de prioriser l'élaboration d'un cadre d'intervention précoce auprès des assureurs en difficulté. Des faits nouveaux (y compris l'élaboration conjointe de modalités d'intervention par la PACICC, le BSIF et plusieurs organismes de surveillance provinciaux) ont accru la probabilité que la PACICC soit appelée à intervenir pour protéger les titulaires de police avant le prononcé d'une ordonnance de mise en liquidation. La PACICC s'efforcera de clarifier à l'avance les critères que son conseil d'administration appliquerait pour déterminer si une intervention précoce avant une insolvabilité est dans l'intérêt des titulaires de police et des assureurs membres.

Nouveaux enjeux

Quelle est votre proposition de valeur? – par Glenn Gibson



Quelle est la raison d'être de l'assurance? Une assurance est la « promesse » faite par un assureur à un titulaire de police qu'advenant un sinistre assuré, il sera là pour l'aider. C'est lorsqu'un sinistre survient que l'assureur a l'occasion de se faire valoir. Les gens contractent une assurance en espérant qu'elle ne servira jamais.

Des chercheurs font régulièrement des sondages pour savoir quelles sont les professions les plus admirées ou les plus dignes de confiance au Canada. Les infirmières et les pompiers se classent à tout coup parmi les cinq premières. On comprend pourquoi. Les membres de ces professions répondent à l'appel à toute heure du jour et de la nuit pour nous aider dans les moments les plus sombres. La reconnaissance qu'on leur témoigne est largement méritée!

Il y a en Ontario quelque 7 200 feux de bâtiments par année. La majorité des incendies sont d'origine accidentelle et la plupart des dommages sont couverts par une assurance. Un expert en sinistres professionnel se rend sur les lieux pour rencontrer le titulaire de la police. Chargée d'émotions, car la personne sinistrée est confrontée à la perte de ses biens personnels, cette première rencontre est l'occasion de créer un lien et un climat de confiance qui prévaudront tout au long du processus d'indemnisation.

Les experts en sinistres accompagnent les sinistrés dans bon nombre des mêmes moments de détresse que les infirmières et les pompiers, à la différence qu'ils sont à leurs côtés plus que quelques heures. Dans bien des cas, ils accompagneront la personne assurée pendant toute une année. L'expert en sinistres est là dans les hauts et les bas et lors des événements qui ponctuent le fil d'une vie en reconstruction. Si l'on fait bien les choses – ce qui est souvent le cas –, cela peut devenir une expérience très marquante puisque l'expert en sinistres aide quelqu'un à se remettre en selle. Combien de professions offrent une telle possibilité?

Compte tenu de ces moments marquants qu'il est possible de créer, n'est-il pas étonnant que les experts en sinistres ne figurent dans aucun palmarès des sondages?

Une proposition de valeur claire à offrir aux clients est absolument essentielle à la réussite d'une entreprise. Votre façon de gérer les sinistres s'inscrit-elle dans cette proposition? Pourquoi un client devrait-il s'assurer chez vous? En quoi a-t-il avantage à faire affaire avec vous? En quoi votre produit comporte-t-il une valeur ou des avantages supérieurs à ceux d'un concurrent? En quoi les choses seront-elles différentes pour un client s'il s'assure chez vous? Vous êtes-vous sérieusement demandé à quoi ressemble au juste une journée dans la vie d'un client? Quels sont les besoins non satisfaits de votre clientèle que vous essayez de combler? Qu'est-ce qui est vraiment important pour vos clients? Prenez-vous les problèmes de vos clients en mains et trouvez-vous des solutions?

Réfléchissez à ces questions et au produit d'assurance de dommages. Un processus d'indemnisation qui est clairement articulé et qui comporte de la valeur ajoutée inattendue me semble être la recette parfaite pour créer et offrir aux clients une proposition de valeur formidable.

En cette période de bouleversements imminents au sein de notre industrie, il est difficile de s'assurer de la pertinence de la valeur proposée aux clients. Des technologies changeront la donne. Un nouveau venu sur le marché américain dit aux consommateurs qu'il leur faudra « 90 secondes » pour s'assurer. Il se sert de l'intelligence artificielle et des robots conversationnels pour tarifier ses risques. Il élimine les franchises, qu'il considère comme un irritant pour le consommateur.

Quel effet l'émergence de ce nouvel environnement aura-t-elle sur l'indemnisation, où rapidité et vérifications s'opposent sans cesse? Quelle place le principe éprouvé voulant qu'il faille « faire confiance, mais vérifier » y occupera-t-il?

À court terme, il est peu probable qu'une déferlante de produits offerts par les insurtechs – ces entreprises qui allient assurance et technologies – bouleverse l'économie des assurances au Canada. Les assureurs forment un groupe prudent, qui est encadré par des organismes de réglementation forts. Nous suivons généralement le marché britannique sur le plan des nouveaux produits et nous faisons preuve d'une grande prudence face au nombre croissant d'innovations dans le secteur de l'assurance aux États-Unis. Si cela s'avère, notre marché manque-t-il une belle occasion d'élever son jeu et de créer des expériences plus significatives et mémorables pour les assurés qui déclarent un sinistre? Il y a là matière à réflexion.

Analyse de la solvabilité

Des provisions et une tarification inadéquates sont la principale cause d'insolvabilité – par Grant Kelly



À la fin de chaque année, les sociétés d'assurance rendent compte du montant requis pour régler leurs sinistres en suspens. Ces estimations sont faites par des actuaires professionnels et font l'objet de plusieurs niveaux de vérification, y compris un examen par les pairs réalisé par un actuaire indépendant et des vérifications distinctes effectuées par les auditeurs internes, les organismes de réglementation et les autorités fiscales.

L'an dernier, les assureurs membres de la PACICC ont libéré pour 5,8 milliards de dollars de provisions. Ce montant, qui était de 23 % supérieur à celui de l'année précédente, était un record pour l'industrie. La suffisance des provisions est un indicateur crucial de la santé financière d'un assureur. Une société d'assurance qui a libéré ou accumulé d'importantes provisions est un assureur qui a eu une surprise.

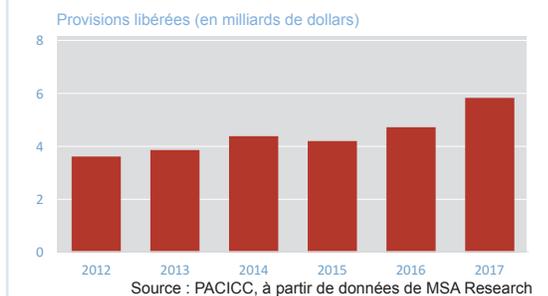
Lorsqu'un assureur libère des provisions, le montant ainsi libéré figure dans les états financiers sous forme de sinistre négatif. En 2017, les assureurs ont déclaré un bénéfice technique de 1,7 milliard de dollars. Une fois l'incidence des provisions prise en compte dans ces résultats, on constate qu'en 2017, les sinistres payés par les assureurs ont dépassé de 4,1 milliards de dollars les primes perçues. Une telle situation n'est pas viable. À long terme, les fonds qui entrent dans le système d'assurance sous forme de primes doivent contrebalancer les sommes versées sous forme de règlements et de dépenses.

Chaque assureur détermine le montant des provisions nécessaires pour maintenir sa solvabilité en toute indépendance, en fonction du type d'assurance qu'il propose, de son estimation de l'évolution des sinistres et des provisions accumulées au cours des années précédentes. Au cours d'une année donnée, les assureurs qui se constituent des provisions moindres semblent être plus rentables que ceux dont les provisions sont plus élevées. Or, toutes les recherches sur les causes de faillite chez les assureurs réalisées au Canada et à l'étranger montrent que des provisions adéquates sont essentielles au maintien de la solvabilité d'un assureur. Il n'existe pas de bonne pratique universelle pour mesurer la suffisance des provisions et, en 2017, le montant des provisions libérées a varié considérablement parmi les quelque 200 entreprises qui se livraient concurrence au sein du secteur canadien des assurances IARD. En tout, 145 assureurs ont libéré des provisions à la fin de 2017. Pour 41 d'entre eux, les provisions ainsi libérées ont bonifié de plus de 20 points le ratio combiné déclaré.

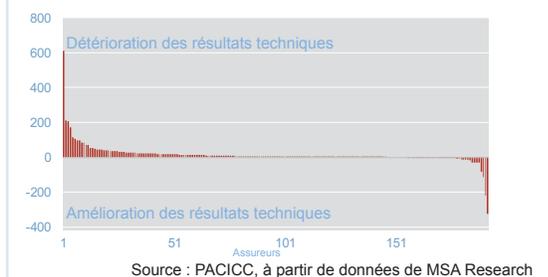
À l'autre extrémité du spectre, 49 assureurs ont accru leurs provisions. Pour huit d'entre eux, ces augmentations étaient suffisamment importantes pour entraîner une détérioration de plus de 20 points de pourcentage du ratio combiné. Ainsi, l'an dernier, 49 assureurs ont libéré des provisions ou les ont augmentées d'un montant supérieur à 20 % des primes acquises.

Lorsqu'elle évalue le risque d'insolvabilité des assureurs, la PACICC cherche ceux qui sous-évaluent systématiquement les provisions, ceux dont les pratiques de provisionnement fluctuent brusquement et ceux dont les provisions libérées représentent une part importante du capital de base. Des pratiques de provisionnement volatiles augmentent le risque d'insolvabilité. En 2017, sept assureurs ont érodé la moitié de leur capital de base déclaré en libérant des provisions. Les provisions d'une société d'assurance saine, solvable et pérenne ne devraient pas lui réserver à répétition des surprises. La PACICC continuera de surveiller les résultats techniques et la solvabilité des assureurs dont c'est le cas.

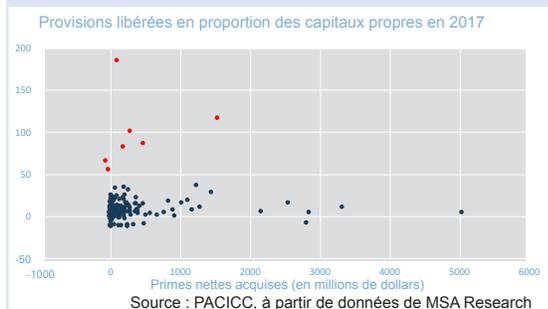
Provisions libérées par les assureurs IARD



Résultats de l'année de surveillance moins résultats de l'exercice comptable



Provisions libérées en 2017



Faits saillants du premier trimestre de 2018

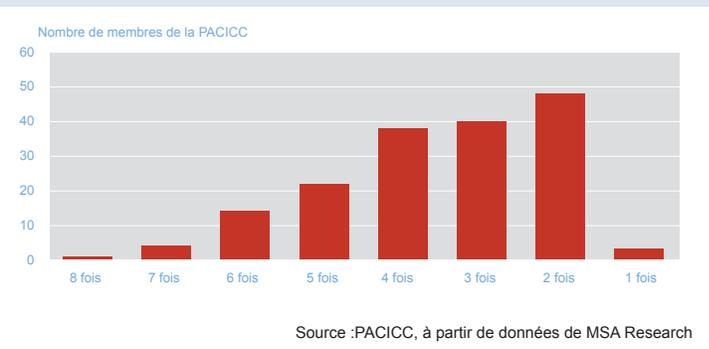
Le premier trimestre de 2018 a été difficile pour les assureurs membres de la PACICC. Le rendement des capitaux propres des 170 assureurs qui ont rendu compte de leurs résultats financiers n'était que de 2,7 %, en baisse par rapport aux 5,1 % déclarés à la même période l'an dernier. Le ratio combiné est passé de 102,9 % au premier trimestre de 2017 à 103,3 % pour la même période en 2018.

Le total des coûts des sinistres et des frais de règlement a été de 11,8 % supérieur à celui du premier trimestre de 2017. Ces coûts ont augmenté malgré une diminution de 3,8 milliards de dollars des sinistres imputables à des catastrophes naturelles par rapport aux trois premiers mois de 2017.

La hausse du coût des sinistres en 2018 est au premier chef attribuable à une augmentation des sinistres sur les marchés de l'assurance des véhicules de tourisme dans les provinces de l'Atlantique et en Alberta. Sur ces marchés, le rapport sinistres-primas a dépassé les 90 % au cours du trimestre. Un ratio aussi élevé n'est tout simplement pas viable à long terme.

De piètres résultats au cours d'une période n'augmentent pas nécessairement le risque d'insolvabilité. Des 170 premiers assureurs membres de la PACICC qui ont présenté leurs résultats et qui forment notre échantillon, seulement 47 ont déclaré des pertes au premier trimestre de 2018, le résultat au test du capital minimal de l'industrie étant un solide 240,7 % de l'actif requis. Le risque d'insolvabilité augmente lorsqu'un assureur membre de la PACICC déclare systématiquement des pertes. Or, 41 assureurs de notre échantillon ont déclaré des pertes au cours d'au moins cinq des neuf derniers trimestres. Les assureurs qui sont déficitaires de façon récurrente présentent un risque accru d'insolvabilité, et la PACICC les surveille plus étroitement.

Nombre de fois qu'un assureur a déclaré des pertes au cours de neuf derniers trimestres

**RÉSULTATS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE**

(en millions de dollars)	T1 2018	T1 2017	
Primes directes souscrites	10 321 \$	9 694 \$	6,5 %
Primes nettes acquises	10 307 \$	9 492 \$	8,6 %
Sinistres encourus nets	7 320 \$	6 550 \$	11,8 %
Charges d'exploitation	3 327 \$	3 215 \$	3,5 %
Produit de souscription	(285) \$	(216) \$	31,9 %
Produit financier net	479 \$	887 \$	-46,0 %
Résultat net	264 \$	512 \$	-48,4 %
Résultat global	(123) \$	733 \$	-116,8 %
Ratio combiné	103,3 %	102,9 %	
Rapport sinistres-primas net	71,0 %	69,0 %	
Ratio des frais	32,3 %	33,9 %	

Source : MSA Research au 30 mai 2018

Quelques ratios indicateurs de solvabilité

(en millions de dollars)	T1 2018	T1 2017
Capitaux propres moyens	39 806 \$	39 956 \$
Rendement des capitaux propres (RCP)	2,70 %	5,10 %
Produit financier net	479 \$	887 \$
Capital investi moyen	85 624 \$	91 537 \$
Rendement du capital investi (RCI)	2,20 %	3,90 %
Résultat global	(123) \$	733 \$
RCP global	-1,20 %	7,30 %
Autres éléments du résultat global	(387) \$	221 \$
RCI global	0,40 %	4,80 %
Ratio TCM (Capital disponible/ Capital requis)	240,7 %	261,9 %

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie; et
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Trois rencontres d'une demi-journée chacune ont lieu chaque année dans les bureaux torontois de Goodmans s.r.l. situés au 333 de la rue Bay, bureau 3400. Un buffet est servi à titre gracieux à midi, suivi de la rencontre de 13 h à 16 h. Au début de chaque rencontre, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie de l'assurance. Un panel tournant composé de responsables de la gestion des risques discute ensuite d'enjeux courants dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE). La discussion et les interactions sont franches et collégiales. Les représentants des organismes de réglementation ne peuvent participer qu'en tant que conférenciers. Les médias ne sont pas autorisés à assister aux rencontres.

Prochaine rencontre du Forum – 5 septembre

Discours

principal : **Stephen Smith**, associé, Audit, Services financiers (assurance) chez KPMG

Thème : *IFRS 17 (contrats d'assurance)*

Panel :

Manon Débigaré, vice-présidente et chef, Gestion des risques, Desjardins Groupe d'assurances générales

Tracy Mann, vice-présidente, Surveillance des risques d'exploitation, GRE, Groupe d'assurance Economical

Susan Meltzer, vice-présidente, Risque, Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada

Thème : *Réglementation relative aux pratiques commerciales*

Panel :

Ian Campbell, vice-président, Opérations, PACICC

Susan Meltzer, vice-présidente, Risque, Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada

Thème :

Résultats du sondage de 2018 de la PACICC sur la GRE

Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année (toujours de 13 h à 14 h 30, heure de l'Est). Les webinaires réunissent les membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE. Les questions sont soumises à l'avance pour orienter la discussion. Tous les webinaires passés sont accessibles sur le site Web de la PACICC (www.pacicc.ca).

Prochain webinaire sur les risques émergents – 24 octobre

Conférencière : **Charles Dugas**, directeur, Solutions d'assurance, Element AI

Thème : *L'intelligence artificielle et l'apprentissage machine*

Ian Campbell est vice-président, Opérations à la PACICC.

Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la PACICC, à icampbell@pacicc.ca ou au 416-364-8677, poste 3224.

À l'horizon

Solvabilité : les défis des 30 prochaines années – par Paul Kovacs



Au moment de la création de la PACICC, il y a 30 ans, l'industrie des assurances IARD suivait un cycle bien établi. Tous les sept ans environ, l'industrie traversait une période de marché étroit (hard market), puis de marché faible (soft market). Depuis un certain temps, toutefois, les résultats des assureurs IARD continuent de fluctuer, mais ne suivent plus un cycle régulier et prévisible. Nous devons à mon sens rétablir la stabilité de l'assurance automobile pour que le cycle de l'assurance des années passées reprenne au cours des 30 prochaines années.

Il existe une abondante documentation décrivant le cycle de l'assurance sur les principaux marchés du monde. Des périodes de solide rentabilité donnent lieu à une accumulation de capital, attirent de nouveaux venus et mènent au passage à un marché faible accompagné d'une baisse des taux et des bénéfices. Les périodes de faibles bénéfices suscitent des inquiétudes quant à la suffisance des fonds propres et à la sortie de certaines entreprises du marché, autant de facteurs qui contribuent à la création d'un marché étroit où les taux montent et la rentabilité s'améliore. En moyenne tous les sept ans, l'industrie des assurances IARD traverse ce cycle.

J'estime que la perturbation du cycle de l'assurance au Canada est au premier chef attribuable à la réforme du produit d'assurance automobile et à la réglementation des taux. La régulation des taux et les profonds changements apportés à répétition aux garanties ont brisé le cycle. Cela est particulièrement criant en Ontario, mais également notable en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique. L'oscillation prévisible entre les marchés étroits et les marchés faibles a fait place à une période d'attente des changements aux polices, suivie d'une période d'adaptation aux réformes annoncées, puis d'une période d'expérience du nouveau produit. Le cycle traditionnel de l'assurance a été remplacé par un cycle imprévisible basé sur la réforme des produits d'assurance automobile.

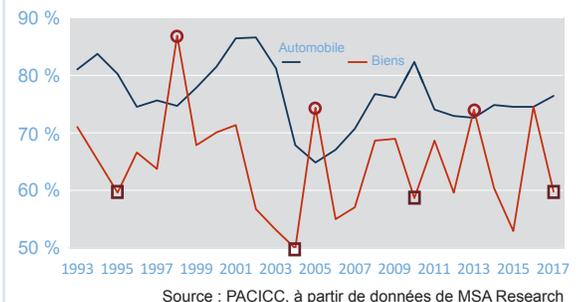
Il y a eu au cours de la dernière décennie une augmentation marquée de la fréquence et de la gravité des sinistres de grande envergure, comme l'incendie de Fort McMurray. La réassurance est un outil important dont disposent les assureurs pour mieux gérer l'impact de ce type de sinistres sur leurs bénéficiaires. Les assureurs ont en outre ajusté les garanties et la tarification en fonction de leur compréhension actuelle de leur exposition au risque. Des sinistres payés dépassant le milliard de dollars par année à la suite de phénomènes météorologiques violents sont devenus la norme au sein de l'industrie. Les marchés de l'assurance des biens des particuliers et de l'assurance des biens des entreprises ont largement continué à suivre un cycle régulier.

À mon avis, le cycle de l'assurance que nous avons connu par le passé reprendra son cours dans l'ensemble du Canada quand l'assurance automobile se sera stabilisée, si tant est qu'elle se stabilise. J'estime qu'un produit d'assurance automobile stable et plus abordable clarifierait le bien-fondé d'éliminer la réglementation des taux, accroîtrait la satisfaction des consommateurs et redonnerait aux assureurs des bénéfices raisonnables tout au long du cycle.

Sur le plan de la solvabilité, au cours des périodes de marché faible de chaque cycle, des assureurs cessent leurs activités. Avant l'ère actuelle des vastes réformes du produit d'assurance automobile, il y avait des périodes prévisibles d'augmentation du risque d'insolvabilité, en particulier parmi les nouveaux venus et les assureurs marginaux. Actuellement, toutefois, les risques de transition que comportent les réformes et la réglementation des taux en assurance automobile entraînent des problèmes d'insolvabilité.

Ceux d'entre nous qui croient qu'un produit automobile stable et plus abordable pourrait être mis en place au Canada anglais au cours des 30 prochaines années peuvent également s'attendre à un retour au cycle habituel de l'assurance.

Ratio sinistres-primés



Paul Kovacs est président et chef de la direction à la PACICC.

Denika Hall
Rédactrice en chef et graphisme

PARLONS SOLVABILITÉ
PACICC
20, rue Richmond Est, bureau 210
Toronto (Ontario) Canada M5C 2R9

Site Web : www.pacicc.ca
Tél : 416-364-8677
Pour vous désabonner ou pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca